

## Agenda

**SALON DES MAIRES / SEANCE PUBLIQUE est présent au Salon des maires HALL 4 , STAND B31**

Analyse et Retours d'expériences de projets territoriaux et de démarches d'ancrages locales initiés par des entreprises avec des collectivités locales.

## ACTUALITÉS DES TERRITOIRES

### UNE NOUVELLE AGENCE POUR LA COHESION DES TERRITOIRES

Annoncée en juillet 2017 par le Président de la République, la loi du 23 juillet 2019 institue une **Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** qui a vocation à incarner la **coordination** entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'Agence devrait voir le jour dès janvier 2020 et sera dirigée par le préfet Yves LE BRETON.

Cette nouvelle instance intègre trois entités :

- Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ;
- L'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (Epareca) ;
- L'Agence du numérique.

L'ANCT exercera ses missions sur l'ensemble du territoire national. Son action ciblera prioritairement les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale et environnementale.

L'ANCT aura des **missions générales** (conseiller et soutenir les collectivités, favoriser la coopération entre les territoires) mais elle sera également en charge de **missions spécifiques** (gestion des fonds européens structurels et d'investissement, favoriser l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux).

L'ANCT sera organisée autour d'un conseil d'administration qui règle par délibération les affaires de l'établissement. Au niveau local, le délégué territorial de l'Agence est le représentant de l'Etat dans le département, la collectivité à statut particulier ou la collectivité d'outre-mer. Un comité local de cohésion territoriale sera également mis en place.

Il est prévu que l'ANCT soit dotée d'un budget de **49,7 millions d'euros**, 10 millions d'euros devant être dédiés « au **déploiement d'une ingénierie territorialisée** ».

### VERS UN NOUVEL ACTE DE LA DECENTRALISATION

Dans sa déclaration de politique générale du 12 juin dernier, Edouard PHILIPPE s'est déclaré favorable à **un nouvel acte de décentralisation**.

**Jacqueline GOURAULT**, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, travaille actuellement à l'élaboration **d'un projet de loi qui pourrait s'appeler « 3D »** pour « décentralisation, différenciation et déconcentration ». La Ministre a déclaré : « *J'assurerai sur le terrain le dialogue avec les élus locaux. Après deux vagues de décentralisation, l'ambition consiste à parfaire ce qui a été engagé et à transférer un certain nombre de compétences nouvelles* ».

**Sur la décentralisation**, le texte pourrait procéder à des clarifications en matière de répartition des compétences, voire à des nouveaux transferts, notamment dans les domaines de la mobilité, du logement et de la transition écologique.

**Sur la différenciation**, le texte permettrait d'élargir le dispositif de l'expérimentation par la mise en œuvre d'un principe de différenciation (qui figure aujourd'hui dans le projet de réforme constitutionnelle). L'enjeu est de mettre en œuvre dans les territoires des solutions sur mesure, adaptées aux spécificités locales.

**Sur la déconcentration**, Emmanuel MACRON a rappelé lors de son dernier déplacement dans la Marne qu'il était favorable à un nouveau volet de déconcentration pour un Etat plus prêt du citoyen.

### Calendrier :

- Automne 2019 : Période de concertation avec l'organisation d'un « Tour de France » de la ministre dans chaque région. En parallèle le Sénat travaille sur des propositions.
- Le projet de loi sera présenté au second semestre 2020, après les élections municipales.

### FOCUS

#### CONCERTATION GRAND PARIS

Lors d'une conférence de presse sur son projet de loi « Engagement et proximité », le ministre des Collectivités territoriales, **Sébastien LECORNU**, a annoncé la tenue d'une **concertation en Ile-de-France avec les élus et la société francilienne**, entre l'après-municipale et l'été. Cette concertation viendra nourrir **le projet de loi « 3D »** que portera Jacqueline GOURAULT et qui comportera un **chapitre spécifique consacré au Grand Paris**.

### FOCUS

#### TRANSFERT DE L'ETAT AUX REGIONS DES POLES DE COMPETITIVITE

Lors de son discours au 15<sup>ème</sup> Congrès des Régions de France, le Premier ministre a annoncé que les pôles de compétitivité **allaient être intégralement transférés aux régions** : « *Nous allons achever ce transfert avec celui des crédits qui y correspondent, soit 15 millions d'euros pour 2020* ».

Créés en 2004, les pôles de compétitivité réunissent sur un territoire bien identifié des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche et de formation publics et privés. La décision de l'Etat de se désengager des pôles de compétitivité s'inscrit dans la suite logique de l'acte III de la décentralisation qui tend à renforcer la compétence économique des régions.

### PERSONNALITE A SUIVRE



**Yves LE BRETON**  
Commissaire général à  
l'égalité des territoires et  
préfigurateur de l'Agence  
Nationale de la Cohésion des  
Territoires

**Yves LE BRETON** a été proposé par le Président de la République pour diriger la future agence nationale de cohésion des territoires. Sa nomination a été **validée** par les commissions du développement durable de l'Assemblée nationale et de l'aménagement du territoire et du développement durable au Sénat.

Diplômé de Sciences Po et de l'ENA, Yves LE BRETON a effectué sa carrière au sein du corps préfectoral (La Réunion, Aveyron, Paris, Côtes d'Armor). Il a également été conseiller pour l'Outre-mer dans les cabinets de ministres de l'Intérieur (B.HORTEFEUX et M.ALLIOT-MARIE). Il pourrait piloter les Projets « Actions Cœur de ville » et « Territoires d'Industrie ».

## GERARD LARCHER LANCE LA PLATEFORME « FRANCE TERRITOIRES »

Engagé dans une démarche de réflexion, le Président du Sénat **Gérard LARCHER** a achevé son « Tour de France » de la droite et du centre. Cette « tournée », s'est clôturée le 10 octobre 2019 par une grande convention nationale à Sèvres. A cette occasion, Gérard LARCHER a réaffirmé son ambition très politique de rassembler toute la droite. Le président du Sénat veut tracer les pistes d'un programme ancré dans les territoires et porté par les élus locaux. Il souhaite créer une plateforme référentielle baptisée « France Territoires » qui sera mise au service de sa « famille politique ». Plusieurs thématiques ont été abordées telles que « Formation et apprentissage au cœur des territoires », « réindustrialisation à partir des territoires », « mobilités et territoires », « développement durable et territoires », « reterritorialisation de la politique de la ville ».

## LA NOUVELLE GENERATION DES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

Les nouveaux contrats de plan Etat-région qui couvriront la période 2021-2027 sont **en cours de préparation**. Pour cette nouvelle génération, il semblerait que le gouvernement souhaite changer sa manière de procéder et appliquer la **méthode de la différenciation**. Dans son discours devant le Congrès de Régions de France, Edouard PHILIPPE a annoncé que les prochains CPER seront élargis à de nouvelles thématiques. La nouvelle génération comprendra également un volet « cohésion des territoires » qui ne sera pas obligatoire. Son but : mieux articuler les politiques de l'Etat et des régions sur des sujets de cohésion territoriale.

Instaurés en 1982, les contrats de plan Etat-Région (CPER) ont vocation à financer des projets exerçant un effet levier pour l'investissement local. Ils constituent un **outil de développement local** entre l'Etat et les Régions, par la mise en œuvre de projets structurants.

Pour la période 2015-2020, le Gouvernement avait défini pour six ans trois objectifs majeurs :

- Soutien à l'investissement public et à l'emploi ;
- Mise en cohérence des politiques publiques ;
- Convergence des financements en faveur des projets structurants dans les territoires plus vulnérables (territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Ces contrats définissent six volets sur lesquels les investissements doivent se faire en priorité (Mobilité multimodale, Enseignement supérieur, recherche, innovation, Transition écologique et énergétique, Numérique Innovation, filières d'avenir et usine du futur Territoires). L'emploi étant une priorité transversale. Pour la première fois, ces CPER se négocient au niveau des grandes régions.

## PROJET DE LOI « ENGAGEMENT ET PROXIMITE » ET CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN POUR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Sénat a achevé d'examiner en première lecture le Projet de loi « Engagement et Proximité ». Ce texte, largement attendu par les élus locaux, vise notamment à revaloriser le statut du maire (protection juridique, pouvoirs de police) et à clarifier des points qui avaient été traités dans la loi NOTRe de 2014 tels que les relations entre les communes et les intercommunalités (ex. du transfert des compétences eau et assainissement).

En séance publique le Sénat a adopté un **amendement visant à modifier les modalités de l'élection des vice-présidents des EPCI**. Le texte prévoit désormais un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Les autres membres du bureau restent élus au scrutin uninominal.

Dans un communiqué de presse le Gouvernement a déclaré qu'il souhaitait s'assurer que la mise en place du scrutin de liste pour l'élection des vice-présidents, ne viennent pas en contradiction avec la volonté de donner plus de souplesse, telle que voulue initialement par la loi.

**Prochaine étape** : Le texte sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale **à partir du 18 novembre 2019**. **Bruno QUESTEL**, député REM de l'Eure, a été nommé rapporteur du texte.



## UN NOUVEAU PRESIDENT POUR REGIONS DE FRANCE

Régions de France, l'association représentant les régions françaises auprès des pouvoirs publics a désormais un nouveau président. Le président LR de la région PACA, **Renaud MUSELIER**, a été élu à l'unanimité le mercredi 6 novembre 2019. Cette élection s'inscrit dans le cadre d'un accord, scellé en 2017, entre Renaud MUSELIER et son prédécesseur **Hervé MORIN**.



## SEANCE PUBLIQUE LANCE L'ABECEDAIRE DES TERRITOIRES

Les collectivités territoriales s'imposent aux côtés de l'Etat dans les territoires, comme **acteurs majeurs** de développement, de solidarité et de cohésion sociale. Elles constituent un échelon privilégié de dialogue et de concertation face à une demande de plus en plus forte des citoyens en matière de participation à la décision publique. Dans ce contexte, le dialogue entre acteurs publics et privés doit s'affirmer et s'enrichir.

C'est pourquoi **SEANCE PUBLIQUE publie un abécédaire des territoires**.

Cet **outil pédagogique vise à éclairer les entreprises et organisation** qui souhaitent mieux comprendre le système de la décision publique locale.



## Agenda

**SEANCE PUBLIQUE accueillera CAROLINE CAYEUX dans le cadre de ses ateliers Saint-Simon le mardi 17 décembre à partir de 18h30.**



[Contact@seance-publique.com](mailto:Contact@seance-publique.com)

Présidente de la Fédération des Villes de France depuis 2014 et Maire de Beauvais (60) depuis 2001.



## Agenda

**Le Groupe Territoire de SEANCE PUBLIQUE reçoit Nicolas PERNOT le vendredi 10 janvier 2020 de 8h30 à 10h 00**



Directeur général des services de la Région Grand-Est.

Les actualités des régions sont riches et le débat permettra notamment d'évoquer et d'analyser les projets d'expérimentation en région.